

Loi sur l'assurance-chômage

M. Rose: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Veut-il dire que les députés néo-démocrates feraient de malheureux alliés si le gouvernement était renversé et si on demandait à son parti de former un gouvernement.

M. Nielsen: Qu'il me soit permis de répondre que si telle était la situation, évidemment non, et que les projets de loi qui auraient dû être présentés en décembre dernier et non maintenant, car c'est alors que le Parlement aurait été rappelé, auraient été si alléchants que les députés à ma gauche n'auraient pu s'empêcher de les appuyer, car ils auraient tenu à rectifier la situation.

Des voix: Bravo!

Une voix: La question suivante.

L'hon. M. Andras: Un plafonnement à 900 millions de dollars—voilà le genre de projet de loi qu'on aurait.

M. Nielsen: Le gouvernement veut avoir un accès illimité à des millions de dollars. En outre, en ce qui concerne l'article 2, il fausse notre position, car il voudrait, ce à quoi nous nous sommes opposés à la deuxième lecture, nous faire ratifier une illégalité qui existe encore, quelle que soit la ligne de conduite adoptée par le ministre de la Justice (M. Lang). Nous nous souvenons d'avoir débattu l'an dernier la position illégale prise par le ministre de la Justice qui participait au débat ainsi que d'autres députés ministériels, tandis que les députés à ma gauche savaient qu'ils avaient tort parce qu'ils retenaient des paiements auxquels les cultivateurs avaient droit depuis environ 14 mois. En dépit d'une disposition obligatoire de la mesure, qui ne pouvait être plus explicite, le ministre de la Justice avait déclaré que le gouvernement était libre de retenir ces paiements. Il adopte la même position peu solide aujourd'hui. Il ne devrait pas y avoir d'article 2. Les dispositions de la loi sur l'administration financière actuellement en vigueur devraient s'appliquer et ces fonds ne devraient pas être considérés comme une avance.

Je crois avoir résumé la position de notre parti, assurément telle que je l'interprète, à l'égard des deux articles du bill et je crois l'avoir suffisamment éclaircie maintenant pour que d'autres, intervenant au débat, cessent de nous accuser, de ce côté-ci, d'empêcher le paiement des prestations d'assurance-chômage. Nous nous opposons à la mesure tout d'abord parce qu'elle équivaut à remettre un chèque en blanc au gouvernement, et la population du Canada veut certainement que nous ayons une attitude positive pour empêcher qu'il se passe pareille chose ici. En deuxième lieu, en ce qui concerne l'article 2, nous jugeons qu'il serait déraisonnable que le Parlement ratifie une illégalité. Comment, disent les députés, affirmer notre contrôle sans supprimer le plafond?

Le gouvernement peut choisir entre trois solutions et il a encore ce choix, pour obtenir ces fonds de la manière appropriée et pour permettre au Parlement de conserver le contrôle des affectations. Premièrement, il peut présenter une demande d'affectation d'un montant précis. Il peut le faire, dis-je, car il sait maintenant quel chiffre le ministre des Finances (M. Turner) va mettre dans ses prévisions pour les besoins du gouvernement dans ce secteur. Deuxièmement, le gouvernement peut présenter un budget supplémentaire à cette fin précise. Le Parlement devra l'examiner. Troisièmement, il peut modifier la loi et y prévoir les fonds dont il a besoin. Cette façon de procéder enlève toutefois tout contrôle parlementaire aux députés et équivaut à donner carte blanche au gouverne-

ment. Elle est mauvaise et enlève à la Chambre des Communes le pouvoir traditionnel de voter tous les subsides et les fonds requis par le gouvernement.

Il ne suffit pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) cite les mesures législatives concernant les pensions et les autres questions semblables, parce qu'on n'abuse pas de ces fonds. On ne dilapide pas des milliards de dollars à partir de ceux-ci. Nous savons que le gouvernement ne surveille pas suffisamment le fonctionnement de la Commission, qu'il ne s'assure pas que ces fonds sont dépensés efficacement. C'est une autre raison pour laquelle le Parlement doit conserver ce genre de contrôle de la façon que j'ai proposée.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je tiens à parler sur ce bill aujourd'hui afin d'essayer de dissiper certaines fausses informations qu'on fait circuler à la Chambre depuis ces deux derniers jours de débat. Des députés cherchent continuellement à cacher le but véritable du bill. Ils nous répètent sans cesse que si ce bill n'est pas adopté, c'est la mort de la loi sur l'assurance-chômage, c'est la persécution des pauvres qui en résultera. Nous avons tous entendu parler de la conquête du pouvoir aux dépens des pauvres. Cette fois-ci comme maintes fois déjà, les porte-parole du gouvernement et le NPD nous ont dit qu'il s'agit simplement d'un bill pour prévoir des avances. Pourtant, ils prétendent qu'en ne l'adoptant pas nous allons détruire la loi sur l'assurance-chômage.

• (1620)

A l'instar du député du Yukon (M. Nielsen), j'espère que le ministre fera certains commentaires lors de la troisième lecture. J'ai siégé au comité du travail. Je comprends que sans qu'il en soit de sa faute, le ministre n'a pu assister. Il avait envoyé un suppléant mais, quant à moi, celui-ci aurait fait tout aussi bien de rester au lit car il n'a pas pu ou n'a pas voulu répondre à aucune question. Nous avons maintes fois cherché à faire dire au ministre d'abord pourquoi la loi avait stipulé un plafond et ensuite ce qui s'était produit en l'espace d'un an et demi qui en rendait la suppression nécessaire. Tout ce que le ministre a su nous dire c'est que, en premier lieu, manifestement le plafond n'aurait jamais dû figurer dans la loi et ensuite que le gouvernement n'en veut plus parce que les choses ont changé.

Il y a un an et demi le ministère avait pu évaluer les frais d'une pleine année de fonctionnement à quelque 10 millions de dollars près. C'est ce que ses hauts fonctionnaires nous ont dit au comité à l'époque. Voilà maintenant que, soudainement, ce ministère, avec toute ses connaissances et son savoir faire, ne peut préciser aucun montant à l'égard des avances. Ses fonctionnaires supérieurs se disent incapables de les prévoir avec assez de précision à cause de variables. Pourtant, ces variables devaient exister il y a un an et demi. Nous les avons signalées bien des fois aux hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage. Nous leur avons dit que leurs chiffres étaient inexacts, qu'ils parlaient d'un chômage de 5.3 p. 100 alors que le taux se rapprocherait plutôt de 7 p. 100, qu'il fluctuerait entre les 6.5 p. 100 et 7 p. 100. Voilà qu'ils admettent soudainement être incapables de prévoir même deux, trois ou quatre mois d'avance. Ils ne peuvent nous dire de combien d'argent ils ont besoin.